



Vous aimez le Refuge de l' Arche et souhaitez contribuer au bien-être de ses animaux ?

Pour nourrir le millier d'animaux du Refuge de l'Arche et les 828 accueillis en une année par le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage, l'association Le CEPAN (Club d'Etude et de Protection des Animaux et de la Nature) dépense en moyenne 240 € par jour pour distribuer : 400 kg de fruits et légumes, 275 kg de foin, 75 kg de viande, 60 kg de granulés divers, 55 kg de graines diverses.

Rejoignez notre association et devenez membre actif, membre bienfaiteur ou donateur !

Je soussigné(e) : Mme - Mr ***NOM** : _____

***Prénom** : _____

***Date de naissance** : / / / / / / / / ***Lieu de naissance** : _____

***Adresse complète** : _____

***Code postal** : / / / / / / ; ***Ville** : _____

Téléphone : / / / / / / / / / / / / / / / /

Courriel : _____ @ _____

***Profession** : _____

* Informations obligatoires dans le cadre d'une adhésion

- adhère à l'association "Le CEPAN" (Club d'Etude et de Protection des Animaux et de la Nature), association loi 1901 à but non lucratif, gérant le Refuge de l'Arche et le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage Locale « Jacques et Valentine Perrin » en tant que :
- membre actif** en m'acquittant de ma cotisation annuelle de 10 €
 - OU**
 - membre bienfaiteur** en m'acquittant de ma cotisation d'un montant de _____ € (minimum 30 €)
 - désire faire un don** à l'association "Le CEPAN" d'un montant de _____ €.

Je joins mon règlement par :

- Espèces
- chèque bancaire libellé à l'ordre du "CEPAN" à l'adresse suivante :

Refuge de l'Arche – 13 quater rue Félix Marchand - Saint-Fort - 53200 Château-Gontier sur Mayenne

- virement bancaire : IBAN FR76 1548 9047 5500 0545 3424 015 – BIC CMCIFR2A ; le libellé du virement précise mes nom et prénom et mentionne "don / cotisation" ; j'envoie le bulletin par mail à cepan@refuge-arche.org

Fait à _____ le / / / / 20 / / / /

Signature

Depuis novembre 2014, l'Association Le CEPAN est reconnue d'utilité publique :
Vos adhésions et dons ouvrent droit à une réduction d'impôts, un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année suivante.